



Mairie de Remouillé  
1 Rue de l'Hôtel de Ville  
44140 REMOUILLE

2025-40-AT

## ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de REMOUILLE,

**VU** les articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 du code de commerce ;

**VU** l'article R321-1 et R.321-9 du code pénal ;

**VU** le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article 310-2 du code du commerce ;

**VU** l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration des ventes aux déballages ;

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par LALLEMANT France, pour l'organisation d'une vente au déballage ;

### ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1 :** Du samedi 26 avril 2025 au dimanche 27 avril 2025, Mme LALLEMANT France, résidant au 4 place de l'Etendard – 44140 – REMOUILLE, est autorisée à organiser une vente au déballage à cette même adresse.

**ARTICLE 2 :** Mme LALLEMANT France doit tenir un registre conformément aux dispositions de l'article R321-9 du Code Pénal

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié à Mme LALLEMANT France et transmis à la gendarmerie d'Aigrefeuille sur Maine.

Fait à Remouillé, le mardi 8 avril 2025

Le Maire,

Jérôme Letourneau



*La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE**

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce  
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

**1 - Déclarant**

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Lallamant France Adrienne Gabrielle

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n° 4 Voie : Place

Complément d'adresse : de l'Étendard

Code postal : 44440 Localité : Remouillé

Téléphone (fixe ou portable) : 06-66-19-12-81

**2 - Caractéristiques de la vente au déballage**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Vide maison / Garage

Marchandises vendues : neuves  occasion

Nature des marchandises vendues : Vêtements meubles bibelots

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de vente : 26/04/2025 Date de fin de vente : 28/04/2025

Durée de la vente (en jours) : 2 Jours

**3 - Engagement du déclarant**

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) Lallamant France, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : 08/04/2025

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

**4 - Cadre réservé à l'administration**

Date d'arrivée : 08/04/2025  
recommandé avec demande d'avis de réception

N° d'enregistrement : 2025-40-AT

remise contre récépissé

Observations :